



## FESTIVAL DECOUVERTES COP de la création théâtrale

*Organisé par les Villes du Pass COP  
en partenariat avec la Comédie Bastille.*

### REGLEMENT DE PARTICIPATION

#### Article 1- Objectifs

Le FESTIVAL DECOUVERTES COP de la création théâtrale, est un tremplin pour des artistes en devenir défendant un projet de création théâtrale originale. Le concours vise à encourager l'émergence de nouveaux talents de la scène théâtrale.

Il offre l'occasion aux artistes de se produire devant un public et d'acquérir une visibilité devant des professionnels du spectacle et des programmeurs de théâtre.

#### Article 2 - Les organisateurs

Le concours est une initiative conçue et organisée par les cinq villes du Pass COP : Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis Trévisé, La Queue-en-Brie et Noiseau, en partenariat avec le théâtre de la Comédie Bastille, 5 rue Nicolas Appert, 75011 Paris.

#### Article 3 - Récompense

**La compagnie lauréate du concours sera accueillie au théâtre de la Comédie Bastille, 5 rue Nicolas Appert, 75011 Paris, pour 6 jours consécutifs, du 3 au 8 juin 2025, pour présenter sa création dans son intégralité.**

**Cette exploitation sera régie par un contrat de coréalisation avec théâtre de la Comédie Bastille dont 60% de la recette nette sera reversée à la compagnie productrice du spectacle.** L'exploitation de ces représentations sera accompagnée par une campagne de communication prise en charge par la Comédie Bastille (affiches, ...).

**Une enveloppe de 4.000€TTC sera mise à disposition de la compagnie lauréate par les villes partenaires.** Celle-ci devra être consacrée à des dépenses liées à la gestion du budget de création telles que défraiements VHR, de soutien à la création ou achat de matériels pour le spectacle. Les dépenses devront être justifiées.

#### Article 4 - Dates et lieu du concours

**Le concours aura lieu le 15 mars 2025 au Théâtre Roger Lafaille, 11 avenue du Maréchal Leclerc, 94430 Chennevières sur Marne.**

#### Article 5 - Conditions de participation au concours :

- La participation au concours est gratuite. Les artistes ne percevront aucune rémunération ni défraiement pour leur prestation.
- Les candidat.e.s doivent être âgé.e.s de 16 ans minimum.
- Le concours est ouvert à tous les artistes, compagnies, collectifs ou associations de personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle ou semi-professionnelle. L'issue du concours débouchant pour le lauréat sur un contrat de coréalisation, **les candidats doivent être associés à une compagnie productrice en règle** (notamment détentrice de la licence d'entrepreneur de spectacle) et ce avant la date du 15 mars 2025. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront participer au concours.
- j) et ce avant la demi-finale du 9 mars 2024. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront participer au concours.
- Les candidat.e.s doivent présenter exclusivement des créations originales s'appuyant sur un texte original. La présentation de spectacles tirés de l'adaptation d'une œuvre littéraire ou théâtrale pré-existante ne pourra permettre l'inscription au festival.
- La forme présentée peut être un seul en scène mais les stand-up sont exclus du concours.
- **Le-s candidat-e.s doit obtenir toutes les autorisations auprès des sociétés des auteurs pour tous les éléments du spectacle.**
- Les candidats doivent accepter la règle suivante : en raison de la succession des candidats, l'extrait de mise en scène présenté devra être élaboré avec un décor et un nombre d'accessoires restreint.
- Toute création ou interprétation à caractère raciste, sexiste, homophobe, xénophobe et discriminatoire constitue un motif de disqualification.
- Le non-respect des consignes de sécurité, des artistes et du personnel, l'absence ou retard d'un des participants constitueront un motif valable et suffisant pour une disqualification.

- Les candidat.e.s doivent retourner le dossier d'inscription complet et l'ensemble des pièces demandées avant le 31 décembre 2024.

#### Article 6 - Modalités d'inscription

**Les dossiers complets doivent être adressés avant le 31 décembre 2024, via le formulaire en ligne disponible [ici](#) et sur le site des villes partenaires.**

#### **Composition du dossier :**

Outre les renseignements demandés sur l'identité du ou des artistes et la création proposée, le dossier de candidature doit comprendre **obligatoirement** :

- Le dossier de présentation artistique du projet.
- La fiche technique du projet avec, au minimum, les dimensions plateau nécessaires
- Un lien permettant de visionner un extrait du projet du candidat d'une durée de **10 minutes** (You Tube, Vimeo, ... ). **Cet extrait devra être représentatif du travail en cours.**
- La fiche « autorisation parentale » pour les mineurs (autant de fiches que de mineurs si groupe).
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile pour chacun des participants.
- Le présent règlement daté et signé.

Le candidat pourra joindre au dossier de candidature tout document pouvant aider à présenter son travail.

**Seuls les dossiers complets verront leur candidature examinée.**

**Mentions RGPD** : *Les données à caractère personnel sont collectées par les villes partenaires COP, en tant que responsables de traitement. Dans le cadre du consentement, ces données seront traitées uniquement pour l'organisation du Festival Découvertes 2025. Elles seront conservées pendant 2 ans puis détruites à l'issue. Les villes s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.*

## **Déroulement du concours**

#### Article 7 – Pré-sélection des candidatures :

Une présélection sur dossier et visionnage vidéo, sera opérée par les directeurs artistiques des communes partenaires et le Directeur de la Comédie Bastille, Christophe Segura. Leurs décisions seront indiscutables.

Un maximum de 6 candidats sera sélectionné pour participer à la demi-finale qui se tiendra le 15 mars 2025 au Théâtre Roger Lafaille à Chennevières sur Marne.

Les candidats seront informés des résultats de la sélection pour la demi-finale au plus tard le 31 janvier 2025.

**Les critères de sélection porteront sur :**

- L'originalité et la créativité,
- Le contenu et la thématique,
- La qualité et la pertinence des accompagnements musicaux et/ou autre mise en scène,
- L'exigence de la prestation artistique et la capacité à séduire le public,
- Le propos développé.

Article 8 - Demi-finale et finale :

La demi-finale et la finale se dérouleront le **samedi 15 mars 2025 au théâtre Roger Lafaille, 11, avenue du Maréchal Leclerc à Chennevières sur Marne.**

La demi-finale

La demi-finale aura lieu le 15 mars 2025 à 13h à huis clos. Seuls les membres du jury seront présents.

Chaque artiste ou groupe disposera de **20 minutes** maximum pour interpréter sur scène un extrait de l'œuvre pour laquelle il aura été sélectionné.

A l'issue de la représentation, trois candidats seront désignés pour participer à la finale. La décision du jury sera indiscutable.

La finale :

La finale aura lieu le 15 mars 2025 à 20h et sera ouverte au public. L'accès sera gratuit.

Les trois finalistes présenteront un extrait d'une durée de **20 minutes** de la pièce pour laquelle ils ont été sélectionnés. **Cet extrait devra impérativement être différent de celui présenté lors de la demi-finale.**

La sélection du lauréat sera le résultat du vote pour 50% des voix des membres du Jury et 50% des voix du public.

Le finaliste sera nommé à l'issue de la représentation, après dépouillement des bulletins de vote et délibérations du jury.

Article 9 – Constitution du jury

Le jury comprend six membres : le président du jury, Christophe Segura, directeur de la Comédie Bastille ; ainsi que des membres des villes du Pass Cop : Caroline Querval, directrice du Théâtre Roger Lafaille, ville de Chennevières sur Marne ; Isabelle Campagnolo, chargée d'administration du Centre Culturel Wladimir d'Ormesson, ville d'Ormesson sur Marne ; Frédéric Buthod, responsable de l'Espace Paul Valéry, ville du Plessis Trévisé ; Florence Mathe, responsable du service culturel et de la programmation, ville de la Queue en Brie.

#### Article 10 - Accueil technique lors du concours

La semaine du concours, les compagnies sélectionnées pour la demi-finale disposeront d'un temps de répétition et de mise en place technique sur la scène du théâtre Roger Lafaille.

Un régisseur du centre Culturel Wladimir d'Ormesson sera présent mais il n'assurera en aucun cas la conduite lumière durant la représentation. **Les candidats devront prévoir leur propre équipe technique.** Celle-ci aura accès à la régie.

Les candidats devront prévoir une conduite lumière simple : l'implantation lumière sera commune à tous (les projecteurs ne pourront être bougés).

L'installation d'éventuels éléments de décors devra rester sommaire afin que les transitions entre les différentes compagnies se fassent facilement lors du concours.

Durant leur présence dans la salle de spectacle, les candidats devront se soumettre aux consignes transmises par l'équipe du lieu. Aucune location supplémentaire de matériel ne pourra être exigée de la salle.

#### Article 11 – Accueil à la Comédie Bastille

**La compagnie lauréate du concours sera accueillie au théâtre de la Comédie Bastille, 5 rue Nicolas Appert, 75011 Paris, du 3 au 8 juin 2025 pour présenter sa création dans son intégralité** durant 6 jours consécutifs.

**Cette exploitation sera régie par un contrat de coréalisation avec théâtre de la Comédie Bastille dont 60% de la recette nette sera reversée à la compagnie productrice du spectacle.** L'exploitation de ces représentations sera accompagnée par une campagne de communication.

Pour autant la compagnie lauréate devra aussi participer activement, à son niveau, à la promotion de son spectacle.

**La durée de la création finalisée ne devra pas dépasser 1h20.** Elle devra être pensée en cohérence avec les capacités techniques de la salle de la Comédie Bastille. Aucune location supplémentaire de matériel ne sera supporté par la Comédie Bastille. Les décors devront être modestes dans la mesure où la Comédie Bastille accueille quotidiennement 3 spectacles qui s'enchaînent rapidement.

**Une journée de montage technique sera prévue le lundi 2 juin, et une matinée de filage le mardi 3 juin 2025.** Le plan de feu devra déjà être prévu (pas de création lumière sur place) et la fiche technique fournie à l'avance. Aucun montage ne sera réalisé au dernier moment.

#### Article 12 - Assurance :

Les candidats sélectionnés déclarent avoir souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers.

Le matériel des candidats est placé sous leur responsabilité, et devra respecter les normes de sécurité imposées par les lieux d'accueil.

### Article 13 – Communication / publicité

Les lauréats autorisent les villes du Pass'cop et la Comédie Bastille à diffuser des photographies sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître. Ces photos pourront être utilisées sur les sites internet de l'ensemble des partenaires et/ou diverses publications (communication de l'événement, presse...), qui seront réalisées dans le cadre de ce concours. Concernant le cas échéant des personnes mineures participant à un spectacle sélectionné de ce concours, la diffusion de leur image devra faire l'objet d'une autorisation écrite donnée par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale, ou, à défaut, par les représentants légaux de celle-ci.

### Article 14 - Engagements :

**Les compagnies attestent être libres de tout engagement sur la période du 3 au 8 juin 2025 et s'engagent à honorer les dates de représentations prévues à la Comédie Bastille sur cette période.**

Le lauréat s'engage sur toute la période de programmation à la Comédie Bastille, soit du 3 au 8 juin 2025, à faire figurer sur tous ses supports de communication les logos du Pass COP et de La Comédie Bastille.

### Calendrier

- Ouverture des inscriptions : du 15 septembre 2024 au 31 décembre 2024
- Annonce du résultat des pré-sélections : le 31 janvier 2025
- Demi-finale et finale : samedi 15 mars 2025
- Programmation à la Comédie Bastille : du 3 au 8 juin 2025

Lu et accepté à .....le .....

Signature

Signature

Candidat ou représentant du Groupe

Représentant légal pour les mineurs

# FESTIVAL DECOUVERTES COP de la création théâtrale

*Organisé par les Villes du Pass COP  
en partenariat avec la Comédie Bastille.*

## AUTORISATION PARENTALE

*(Document obligatoire pour que le mineur soit autorisé à concourir. A compléter pour chaque candidat mineur en cas de groupe).*

Je soussigné(e),

NOM.....

Prénom.....

Certifiant avoir l'autorité parentale sur :

NOM.....

Prénom.....

L'autorise à participer au Festival Découvertes 2021/2022,

L'autorise à être photographié(e) et ou filmé(e) pendant les événements de sélections et diffusé(e) à titre gratuit et non exclusif son image pour des besoins de communication.

*Mentions RGPD : les données à caractère personnel sont collectées par les villes partenaires COP, en tant que responsables de traitement. Dans le cadre du consentement, ces données seront traitées uniquement pour l'organisation du Festival Découvertes 2022. Elles seront conservées pendant 2 ans puis détruites à l'issue. Les villes s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.*

Fait à ..... Le .....

Signature